

La neutralité et le voile

Le voile n'est pas, en soi, une revendication politique

Depuis plusieurs années, les États européens se sont dotés de lois et de règlements voués à interdire le voile (1). La pression exercée en Europe sur les femmes musulmanes pour qu'elles se dévoilent et pour qu'elles se « libèrent », est fortement ancrée dans l'idéologie coloniale.



Alors qu'à l'époque coloniale, les cérémonies de dévoilement étaient un outil paternaliste au service de la mission civilisatrice, aujourd'hui ces pressions revêtent un argumentaire différent. Depuis quelques années, la vision de l' « émancipation » forcée a été remplacée par un discours qui préfère remettre en question l'intégrité morale et professionnelle des femmes musulmanes qui portent le foulard.

Car, selon cette vision, si le port du voile relève d'un « acte politique », porter un signe religieux reflèterait alors un biais de « neutralité », voire d'impartialité. Ainsi, le voile est perçu comme une revendication politique qui parle à la place des femmes qui le portent. Il signifierait une appartenance à un islam "rigoriste" (terme toujours employé, jamais défini), se positionnant contre l'égalité hommes-femmes et le modèle étatique occidental (encore un fois, il n'est jamais expliqué en quoi). Ainsi, celles qui le portent seraient incapable de proposer un service égalitaire aux usagers. Tout cela contribue à donner une vision biaisée de la participation des femmes musulmanes au sein de la société.

Dépeindre le port du voile comme un acte ou une revendication politique en soi au sein des débats publics et médiatiques revient à invisibiliser les premières concernées, trop rarement invitées à donner leurs avis lors de ces débats. On parle, comme à l'époque coloniale, à leur place de ce que leur choix signifie pour elles et pour les autres.

(1) <https://www.justiceinitiative.org/publications/restrictions-muslim-women-s-dress-28-eu-member-states>

La neutralité et le voile

Qu'est ce qu'un "vêtement neutre" ?

Chaque société est le fruit d'une histoire, d'une ou plusieurs idéologies appliquées en principes qui se retrouvent dans la loi mais également au sein des normes sociales. Le "vêtement neutre", et la neutralité plus généralement, ne sont que des constructions sociales qui incarnent une "norme" dans une société donnée et ne peuvent aucunement adopter un caractère universel. Un vêtement est un tissu, il ne signifie rien sans la personne qui le porte et sans le contexte auquel il appartient. En revanche, la qualité du service rendu, plutôt que l'apparence d'un individu, peut être mesurée et évaluée de manière objective.

D'ailleurs, cette injonction à la « neutralité » ne concerne pas uniquement les femmes musulmanes, elle concerne par exemple les corps noirs, dont le cheveu crépu et texturé est encore considéré comme non-professionnel. En effet, tout comme la neutralité, le professionnalisme sert également d'instrument d'oppression. Si le professionnalisme regroupe des valeurs comme la ponctualité, la politesse et bien sûr les compétences pour l'emploi exercé, il est dit aux femmes musulmanes qui portent le voile que ce dernier n'a pas sa place dans l'entreprise et qu'il va à l'encontre de l'image de l'entreprise.

En réalité, la « neutralité » n'est autre que l'expression d'une « blanchité » (2) qui se pense neutre, et tout individu est ainsi jugé en fonction de la facilité avec laquelle il réussit à s'adapter et à se fondre dans cette norme de blanchité. Ainsi, à croyances égales et similaires, les femmes musulmanes qui portent le voile sont disproportionnellement affectées par les exigences de neutralité que les hommes, musulmans ou non. C'est également une injonction supplémentaire sur le corps des femmes qui sont soit trop habillées, soit pas assez (3) mais jamais libres de disposer de leur corps.

Neutralité ou impartialité ?

Retirer le foulard qu'elles portent ne ferait pas d'elles des femmes musulmanes plus impartiales. En effet, l'impartialité représente justement la capacité à pouvoir agir et émettre un jugement sur une situation indépendamment de ses propres valeurs et opinions. Par exemple, l'impartialité se veut l'une des qualités indispensables à l'exercice de tout agent d'État afin qu'il puisse servir de façon égale toute la population. Il existe d'autres modèles où les agents d'État sont considérés comme neutres car faisant preuve d'impartialité tout en manifestant une appartenance religieuse. Ainsi, c'est donc le travail fourni qui se doit d'être « neutre » ou impartial, cette neutralité ne dépendant donc en aucun cas de l'apparence de celui ou celle qui le fournit. On est passé d'une exigence d'institution et d'organisation neutre à l'obligation et l'injonction des corps à devenir neutres. C'est une injonction à la ressemblance et non à l'égalité. Si la condition à l'égalité devient la similitude, ce n'est plus de l'égalité. L'égalité se mesure dans la possibilité à exprimer des différences.

(2) Le concept de blanchité fait ressortir qu'être « Blanc » est une construction sociale, comme être « Noir-e » ou « Arabe ». Les « non-Blancs » sont ceux qui sont racisés, à qui on attribue des caractéristiques spécifiques et immuables, alors que les « Blancs » sont souvent décrits comme la norme, la référence à partir de laquelle on définit le différent, l'« Autre ». Le fait d'être « Blanc » est rarement questionné ou examiné. D'ailleurs, la plupart des « Blancs » ne se perçoivent pas comme tel.

Cf : <https://liguedesdroits.ca/lexique/blanchite-ou-blanchitude/>

(3) Le cas en France de la « tenue républicaine » : <https://www.contrepoints.org/2020/10/01/381233-tenue-republicaine-et-si-on-shabillait-comme-on-voulait>